

Blueberry Tech S.r.l. - Conditions générales de vente

1. GENERALITES

Ces conditions générales s'appliquent à tous les contrats d'acquisition de matériels de Blueberry Tech S.r.l., qu'on définit aussi par la suite comme "la société ou Blueberry".

2. OFFRES PROVISOIRES

Les offres de la société sont valides pendant une période maximale de 30 jours à compter de la date d'envoi.

3. COMMANDES

Le contrat de vente prend effet lors de la confirmation de commande écrite de la part de Blueberry ou lors de l'exécution de la commande par la société. Les commandes envoyées et signées par les clients à Blueberry constituent une proposition ferme et irrévocable pendant 30 jours à compter de la date de leur réception par la société. Toute modification ou intégration de simples dispositions de ces conditions générales de contrat ou de simples dispositions de la commande initialement émise par le client, sont dépourvues d'efficacité si elles ne sont pas approuvées par écrit par la société. En cas de modifications de la commande, la société se réserve le droit d'annuler les modifications aussi bien que la commande initiale. La date de livraison de la marchandise indiquée sur les commandes a toujours et de toute façon valeur exclusivement indicative, et d'éventuels retards correspondant à ce terme ne pourront jamais justifier des demandes de remboursement ou de résiliation du contrat. En particulier, la société se réserve la prorogation des termes de livraison ou l'annulation de la commande en cas de : cause de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté de la société, changement de situation juridique du Client ; difficulté d'approvisionnement en matières premières et en composants.

4. LIMITES DE COMMERCIALISATION

Les produits Blueberry NE peuvent faire l'objet de commercialisation électronique B2C

5. LIVRAISON ET EXPEDITION

Le lieu de mise en oeuvre pour la livraison des marchandises est le lieu de production ou le siège de la société. La marchandise transitera aux frais, aux risques et périls de l'acquéreur "ex works", conformément aux Incoterms 2012. Sauf en cas d'accord autre, la société établit au nom et pour le compte du client le type d'expédition, le mode de transport et le transporteur. La société se réserve la possibilité d'effectuer des exécutions ou des livraisons partielles des commandes, en émettant une facture séparée pour chaque livraison : dans ce cas, toutes les livraisons partielles seront facturées de manière autonome, et les termes de paiement partiront à compter de la date de chaque facture ; le client ne pourra donc pas différer le paiement des livraisons partielles, une fois effectuées les livraisons relatives à la commande initiale.

6. PRIX ET CATALOGUES

Les prix s'entendent pour la marchandise franco de port, hors taxe, emballage normal compris, frais d'expédition exclus. Toute référence aux prix de catalogue s'entendra en conformité avec les prix du dernier catalogue émis par la société, qui annule ceux qui précèdent.

7. LIMITE DE FOURNITURE

Le montant minimal pour toute commande simple est de 1 000,00 € de prix catalogue (hors taxe). Pour d'éventuels montants inférieurs, on évaluera au cas par cas les conditions de livraison.

8. PAIEMENT

Le manquement au paiement dans le délai imparti, déterminera l'application du taux d'intérêt prévu par le décret D.lgs. 09/10/2002 n. 231 et de ses amendements successifs /mises à jour, donc les intérêts moratoires seront débités selon le taux BCE en vigueur, augmenté de 7 points de manière automatique. Le client ne pourra soumettre de demandes ni soulever d'exceptions vis-à-vis de la société sans avoir procédé au paiement de la marchandise acquise. La société se réserve le droit de bloquer toutes les expéditions en cours, toutes les commandes de livraison en cours, en cas d'irrégularité dans les paiements, sans aucun préavis ni aucun droit de remboursement d'aucun dommage.

9. RETOURS ET RECLAMATIONS

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la marchandise, si elles sont relatives à la quantité ou à la qualité des marchandises livrées. Les retours de marchandise seront acceptés par la société seulement après accord écrit, toutefois pour des marchandises neuves et accompagnées de leur emballage d'origine. Les retours seront accompagnés du document correspondant de transport, indiquant l'autorisation écrite du retour de la société et la qualité et la quantité de marchandise retournée. Les retours ne pourront pas être considérés comme acceptés par la société s'ils ne sont pas effectués selon les modalités susmentionnées et en particulier, on ne pourra entendre comme acceptation de retours la prise en charge de marchandise auprès du siège ou des dépôts de la société.

10. DONNEES DE CONSTRUCTION, CARACTERISTIQUES

Les données techniques, même si elles sont contenues dans les catalogues, s'entendent toujours comme fournies à titre indicatif et non contraignant. Blueberry se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification dans la construction de ses produits, sans que l'Acheteur ne puisse alléguer d'exception d'aucune sorte. Blueberry ne saurait être tenue d'apporter d'éventuelles modifications aux produits déjà construits. d'éventuels écarts entre les données fournies et les caractéristiques de la marchandise vendue n'entraînent aucune responsabilité pour Blueberry, et il est formellement exclu pour l'Acheteur de pouvoir révoquer la commande, de demander la résiliation du contrat, une diminution du prix ou le dédommagement des préjudices pour un tel écart. Blueberry se réserve,

conformément à la loi, tout droit sur toutes les techniques élaborées ou écrites, lesquelles ne pourront pas être copiées, reproduites ni communiquées à des tiers sans autorisation écrite spécifique.

11. GARANTIE

La société garantit le bon fonctionnement des produits fournis, par rapport aux caractéristiques techniques expressément indiquées par la société dans les fiches techniques des produits. La garantie ne pourra être adoptée en cas d'interférences environnementales de quelque nature que ce soit, qui provoquent des perturbations de fonctionnement des installations existantes ou futures (radiofréquences, voisinage de lignes électriques, etc.). La garantie est exclue pour le cas d'usure normale de l'équipement, d'erreurs commises en phase de montage, d'assemblage, d'installation ou pour défaut de maintenance et toutefois dans toutes les hypothèses dans lesquelles les défauts de fonctionnement seront attribuables à des facteurs étrangers à ceux inhérents à la production. Les termes de déchéance pour la déclaration des vices et de prescription des actions incombant à l'acquéreur sont ceux prévus par la réglementation italienne. La société pourra décider à sa discrétion de retirer les marchandises fournies, et dont on aura vérifié le caractère défectueux, en les remplaçant par d'autres, ou de réparer les défauts rencontrés. Le client ne pourra demander de dédommagement pour des préjudices indirects, pour des manques à gagner, pour des pertes de production, et dans tous les cas, il ne pourra prétendre au remboursement de sommes supérieures à la valeur des composants ou des produits fournis.

12. REPARATIONS

Les réparations des articles acquis demandées par le client seront effectuées par la société après accord sur le prix de l'intervention. Dans tous les cas, les frais pour la main d'œuvre et ceux de port (aller et retour) seront à la charge du client.

13. RESERVE DE PROPRIETE

Par convention expresse, les marchandises livrées restent la propriété de la société jusqu'au solde intégral du prix correspondant par le client, qui qu'il soit. Les frais de transport et les autres frais nécessaires à la récupération de l'équipement, tels que les frais extraordinaires et ceux répétables, seront à la charge du client.

14. DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Quelle que soit la question qui se pose en lien avec le contrat de vente, on se rapportera aux normes du droit italien, à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplémentaire, à la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises. Tous les litiges seront soumis à la juridiction italienne et remis à la compétence exclusive du Tribunal de Bologne (Italie).

15. DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION DES DONNEES INDIVIDUELLES

Selon la législation en vigueur régissant la protection des données personnelles, le client est informé que ses données personnelles sont insérées dans la banque de données de la société, cela étant nécessaire pour le bon développement du rapport contractuel et pour l'exécution de certaines dispositions légales, ainsi qu'à des fins statistiques, commerciales, de marketing, de promotion, de protection du crédit, de gestion et cession de ce dernier. Les données personnelles de l'acquéreur seront traitées par des instruments automatisés et sur papier par des personnes autorisées, avec l'emploi de mesures de sécurité aptes à en garantir la confidentialité. Les données personnelles du client peuvent être communiquées à des sociétés du groupe ou de recouvrement de créances. Le titulaire du traitement est la société, à laquelle le client peut s'adresser pour exercer les droits que lui garantit la loi. A cette fin, la partie acheteuse est informée qu'à tout moment, elle peut avoir accès à ses données personnelles, pour en réclamer la mise à jour, la rectification ou l'annulation et/ou pour s'opposer à leur traitement. Toutes les données sont consignées et contrôlées avec le plus grand soin. Blueberry n'assume cependant aucune responsabilité pour d'éventuelles erreurs et/ou omissions.